

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS INDIVIDUELS)
(REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO)**

**Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité
Unité de Coordination et de Management des Projets
« UCM »**

Projet d'Appui à la Gouvernance et à l'Amélioration du Secteur Electrique «PAGASE»

**Recrutement d'un consultant individuel chargé de la formation et de
l'accompagnement des porteurs de projets sur la gestion des coopératives, des
micro-entreprises et des activités génératrices de revenus**

Secteur	: Electricité
Référence de l'accord de financement	: Don FAT n°5900155011102
N° d'Identification du Projet	: P-CD-FAO-011
N° de l'Avis	: 006/PAGASE/MIN.ERH/UCM/2024/SC
Date de l'Avis	: 27 août 2024

-
1. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a reçu un don du Fonds Africain de Développement (FAD) afin de couvrir le coût du Projet d'Appui à la Gouvernance et à l'Amélioration du Secteur Electrique (PAGASE) et a l'intention d'utiliser une partie des ressources accordées au titre de ce don pour financer le contrat de consultant pour la **« formation et de l'accompagnement des porteurs de projets sur la gestion des coopératives, des micro-entreprises et des activités génératrices de revenus »**.
 2. La principale prestation attendue du consultant auprès des porteurs de projets et des femmes entrepreneurs consistera à :
 - (i) former techniquement ces porteurs de projets et femmes entrepreneurs en gestion administrative et financière en les dotant d'instruments appropriés pour l'amélioration de leurs capacités et le développement de leurs compétences dans la gestion de leurs affaires ; et
 - (ii) les accompagner en les dotant d'outils et connaissances nécessaires pour développer et gérer une activité génératrice de revenus.

La durée de la mission est fixée à vingt-cinq (25) jours calendaires.

3. L'Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité (UCM), invite les consultants individuels à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (lettre de motivation, CV actualisé faisant ressortir les références de prestations similaires, l'expérience dans des missions comparables, les copies légalisées des diplômes/attestations, etc.). Les soumissions faites par les firmes ne seront pas acceptées.
4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la «Politique de passation des marchés des opérations financées par le

Groupe de la Banque» en date du 14 octobre 2015, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

5. Les consultants seront évalués sur la base de leurs dossiers de candidatures, suivant les critères et barème de notation indiqués dans les Termes de référence.
6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 9h00' à 15h00' heure locale,(TU+1), au bureau d'UCM , *2^{ème} étage du bâtiment à usage administratif, dans la Concession Gombe River- Zimbali*, 1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement), Commune de la Gombe, Kinshasa, République Démocratique du Congo. Tél : (+243) 84 782 4066 ; (+243) 81 868 5536 - Email : info@ucmenergie-rdc.com ou procurement@ucmenergie-rdc.com..
7. Les expressions d'intérêt doivent être rédigées en français et déposées sous pli fermé à l'adresse mentionnée ci-dessus, au plus tard le 10 septembre 2024 à 15 heures (heure locale : TU+1) et porter expressément la mention « **AMI n°006/PAGASE/MIN.ERH/UCM/2024/SC – Formation et accompagnement des porteurs de projets sur la gestion des coopératives, des micro-entreprises et des activités génératrices de revenus** ».

Jean-Pierre MUKADI KALOMBO, PMP®
Coordonnateur

TERMES DE REFERENCE

Recrutement d'un consultant individuel chargé de la formation et de l'accompagnement des porteurs de projets sur la gestion des coopératives, des micro-entreprises et des activités génératrices de revenus

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La République Démocratique du Congo (RDC) a obtenu de la Banque Africaine de Développement (BAD) et du Fonds Africain de Développement (FAD) le financement du « Projet d'Appui à la Gouvernance et à l'Amélioration du Secteur Electrique », le « Projet », PAGASE en sigle. Dans le cadre de la mise en œuvre du volet « Genre et Energie » dudit projet, il est prévu la formation des membres des coopératives aux activités génératrices de revenus à travers : **« le service d'un consultant chargé de la formation et de l'accompagnement des porteurs de projets sur la gestion des coopératives, des micro-entreprises et des activités génératrices de revenus »**, le « Projet ».

1.1. PROBLEMATIQUE

Avec une population estimée à plus de 73 millions d'habitants et une superficie de 2 345 000 km², la République Démocratique du Congo (RDC) est le plus grand pays d'Afrique Centrale. Le pays dispose d'un énorme potentiel énergétique diversifié, non suffisamment inventorié et sous-exploité, comportant environ 100 000 MW de potentiel hydroélectrique.

En dépit de ce potentiel, le pays est paradoxalement caractérisé par un faible taux d'accès à l'énergie électrique, soit environ 9 %, par rapport à la moyenne de l'Afrique Subsaharienne de 31 %, ce qui en explique le faible niveau d'industrialisation, entravant le développement des activités des secteurs porteurs de croissance.

A travers ses différentes stratégies de développement, la RDC entend faire du secteur de l'électricité un véritable levier de son développement socio-économique.

Au niveau des activités agricoles en RDC, la femme demeure l'actrice principale; elle participe à 90 % dans la réalisation des activités informelles pour la survie des ménages. On constate cependant que la pauvreté est plus répandue dans les ménages dirigés par les femmes (45,7 %) que dans ceux dirigés par les hommes (40,7 %). Cela se justifie du fait de la précarité du statut de la femme sur le marché du travail et un statut social qui limite son accès aux actifs productifs.

Partant de ces éléments, les femmes des communes de la ville de Kinshasa (Gombe, Lingwala, Kasa-vubu, Barumbu et Kinshasa) sont les bénéficiaires ciblés, à titre pilote, par le présent projet, dans le but de renforcer les capacités de gestion de leurs micro-entreprises ou la réalisation de leurs projets d'activités génératrices de revenus.

1.2. OBJECTIFS DU PROJET PAGASE

L'objectif général du Projet PAGASE est de contribuer à la mise en œuvre de réformes dans le secteur de l'électricité et au développement des infrastructures électriques nationales.

De manière spécifique, le Projet permettra de :

- (i) rendre effectives les dispositions de la loi 14/011 du 17 juin 2014 sur le secteur de l'électricité, en ce qui concerne particulièrement le cadre institutionnel relatif à la régulation du secteur et à l'électrification rurale;
- (ii) améliorer la gouvernance du secteur; et
- (iii) mettre en place de nouvelles infrastructures pour améliorer l'offre et la qualité du service électrique.

Le Projet comprend quatre (4) composantes : (1) le développement des infrastructures électriques sous gestion de la Société Nationale d'Electricité (SNEL), (2) l'appui à la gouvernance du secteur, (3) l'appui institutionnel au secteur et (4) la gestion du Projet en soi.

Dans le cadre de la composante 3 « Appui Institutionnel », il est prévu l'appui aux activités de développement des aspects « Genre » dans les projets d'énergie ainsi que l'appui du secteur à l'autonomisation socioéconomique des populations. Il y est inscrit les activités suivantes :

- i. l'appui à l'intégration de l'approche genre dans tout projet de développement du secteur de l'énergie
- ii. l'appui à la conservation des denrées alimentaires et à l'entrepreneuriat communautaire à Kinshasa dont l'un des axes consiste en la formation et l'accompagnement de porteurs de projets dans la gestion des coopératives et des micro-entreprises et la gestion des activités génératrices de revenus.

1.3. ORGANISATION ET GESTION DU PROJET

Le pilotage stratégique du Projet est assuré par le ministère de l'Energie et Ressources hydrauliques, qui en a confié l'exécution à son Unité de Coordination et de Management des projets (UCM).

Le Secrétariat général du ministère de l'Energie et Ressources Hydrauliques dispose d'une structure dénommée « Cellule Genre pour l'Energie et le Développement - (CGED) », qui a pour mission la promotion du genre dans les projets du secteur de l'énergie à l'échelle nationale. De même, le Secrétariat général du ministère du Genre, Enfant et Famille abrite en son sein la « Cellule de l'Entrepreneuriat Féminin - (CEF) ».

Ces cellules mettent en œuvre respectivement, pour la CGED, les mesures d'accompagnement portant respectivement sur l'appui à l'intégration de l'approche genre dans tout projet de développement du secteur de l'énergie et sur l'appui à la conservation des denrées alimentaires et à l'entrepreneuriat communautaire à Kinshasa pour la CEF.

2 OBJET, PERIMETRE, BENEFICIAIRES ET ETENDUE DES PRESTATIONS DU CONSULTANT

2.1. Objet et périmètre de la mission

La mission décrite dans les présents termes de référence a pour objet le recrutement d'un consultant chargé du renforcement des capacités en :

- gestion de micro entreprises et activités génératrices de revenus
- gestion de coopératives ;

et de l'accompagnement des porteurs de projets dans le cadre des activités d'appui à la conservation des denrées alimentaires et à l'entrepreneuriat communautaire.

2.2. Périmètre de la mission

Le périmètre de la mission du consultant est limité à la Ville de Kinshasa.

2.3. Bénéficiaires de la mission

Il est prévu de former 125 porteurs de projets et femmes entrepreneurs, membres des associations partenaires de la CEF œuvrant dans les cinq (5) communes ciblées par le Projet, à raison de 25 personnes par commune.

2.4. Etendue des prestations

La principale prestation attendue du consultant auprès des porteurs de projets et des femmes entrepreneurs consistera à :

- former techniquement ces porteurs de projets et femmes entrepreneurs à la gestion administrative et financière
- les doter d'instruments appropriés pour l'amélioration de leurs capacités et le développement de leurs compétences dans la gestion de leurs affaires
- les doter d'outils et connaissances nécessaires pour développer et gérer une activité génératrice de revenus

D'une manière spécifique, les prestations du consultant porteront sur la formation et l'accompagnement des porteurs de projets dans la gestion de coopératives, de micro-entreprises et d'activités génératrices de revenus, à savoir :

- la création de micro-entreprises
- la gestion des équipes au sein d'une micro-entreprise ou d'une coopérative
- la maîtrise minimale des notions de marketing, de comptabilité et de fiscalité, de gestion financière et de maîtrise de coûts, d'élaboration d'un plan d'affaires (business plan) pour une micro entreprise

3 METHODOLOGIE

Le consultant décrira dans son offre les détails de la méthodologie qu'il compte utiliser pour assurer cette formation.

4 PRINCIPAUX RESULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

4.1. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de la mission du consultant sont les suivants :

- les coopératives ciblées sont mieux structurées et opérationnelles
- les revenus des porteurs de projets accompagnés sont améliorés
- les micro-entreprises de ces porteurs de projets sont mieux gérées

4.2. Livrables attendus

Au démarrage de ses prestations, le consultant élaborera un rapport de démarrage de ses activités, lequel présentera notamment sa compréhension de l'objet de la mission, les résultats attendus, la méthodologie et le chronogramme des activités.

Il transmettra, à UCM et CEF pour approbation, en versions imprimées (3 exemplaires) et électronique (3 clés USB) les livrables suivants :

- Cinq (5) jours calendaires après le démarrage des prestations :
les modules de formation en :
 - (i) création et gestion de coopératives
 - (ii) gestion de micro-entreprises
 - (iii) développement et gestion d'activités génératrices de revenus
- Cinq (5) jours calendaires après la fin de sa mission :
le rapport de clôture présentant entre autres :
 - (i) un récapitulatif des activités réalisées,
 - (ii) le nombre de participants e
 - (iii) les fiches d'évaluation de la formation.

Ce rapport sera soumis à la CEF pour approbation et transmission à UCM dans les cinq (5) jours calendaires suivant la fin de sa mission, en versions imprimée (3 exemplaires) et électronique (3 clés USB).

5 DUREE DE LA MISSION

La durée de la mission du consultant est de vingt-cinq (25) jours calendaires au maximum. Le consultant soumettra son calendrier de travail détaillé dans son offre.

6 COMPETENCES ET PROFIL REQUIS

Il est attendu du consultant les qualifications suivantes :

- être détenteur au minimum d'un diplôme universitaire (BAC+3) en sciences économiques et financières ou dans un domaine connexe
- avoir une expérience avérée d'au moins (dix) 10 ans dans la gestion des entreprises, organismes ou équivalent
- avoir une expérience avérée d'au moins (cinq) 5 ans dans :
 - la gestion de coopératives et de micro entreprises
 - la conception et la rédaction de plans d'affaires
 - la mise en place d'un système de comptabilité simplifiée
- justifier d'une expertise d'au moins cinq (5) ans dans la formation des adultes
- disposer des compétences et atouts nécessaires pour la mission, entre autres la maîtrise du Lingala)
- avoir une bonne connaissance du système de gestion des affaires selon l'Organisation de l'Harmonisation des Droits des Affaires (OHADA).

7 CRITERES D'EVALUATION

Les consultants seront évalués sur la base de leurs dossiers de candidatures, suivant les critères ci-après :

	CRITERES D'EVALUATION	Notation
I	DIPLOME	20 points
I.1	Etudes universitaires en sciences économiques et financières ou dans le domaine connexe, au moins BAC+3	20 points
II	EXPERIENCE GENERALE ET SPECIFIQUE	70 points
	Avoir une expérience générale d'au moins 10 ans dans la gestion des entreprises, organismes ou équivalent -20,0 points maximum si nombre d'années égal ou supérieur à 10 ans -15,0 points maximum si nombre d'années inférieur à 10 ans et supérieur ou égal à 5 ans -10,0 points maximum si nombre d'années inférieur à 5 ans et supérieur ou égal à 1 an -0,0 point maximum si nombre d'années inférieur à 1 an	20 points
2.1	Avoir une expérience avérée dans la gestion de coopératives et de micro-entreprises (5 points par référence)	10 points
2.2	Avoir une expérience avérée dans la conception et la rédaction de plans d'affaires (5 points par référence)	10 points
2.3	Avoir une expérience dans la mise en place d'un système de comptabilité simplifiée (5 points par référence)	10 points
2.4	Justifier d'une expérience d'au moins cinq (5) ans dans la formation des adultes - 15,0 points maximum si nombre d'années égal ou supérieur à 5 ans -10,0 points maximum si nombre d'années inférieur à 5 ans et supérieur ou égal à 3 ans -5,0 points maximum si nombre d'années inférieur à 3 ans et supérieur ou égal à 1 an	15 points

	CRITERES D'EVALUATION	Notation
	<i>-0,0 point maximum si nombre d'années inférieur à 1 an</i>	
2.5	<p>Avoir une bonne connaissance du système de gestion des affaires selon l'Organisation de l'Harmonisation des Droits des Affaires (OHADA)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 points pour tout élément établissant que le Consultant possède la connaissance du système OHADA (attestation de formation, expérience de travail dans une structure utilisant le système comptable OHADA, etc. - 0 point si aucun élément dans le CV ne permet d'établir que le Consultant possède la connaissance du système OHADA 	5 points
III	CONNAISSANCES DE LA LANGUE	10 points
3.1	Excellente capacité à communiquer en français	5 points
3.2	Avoir la maîtrise du Lingala serait un atout	5 points

8 LOGISTIQUE DU CONSULTANT

Le consultant aura la responsabilité de sa logistique pendant l'exécution de la mission : moyens de transport, informatique, bureautique et tout autre équipement nécessaire.

9 OBLIGATIONS DES PARTIES

9.1. Obligations du Consultant

Le consultant sera entièrement responsable de la réalisation des prestations objet des présents termes de référence. Il prendra toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de sa mission, dans le strict respect du délai et du budget convenus.

Il s'engagera à :

- effectuer les prestations pour lesquelles il a été mandaté dans le respect des lois de la République Démocratique du Congo et des directives de la Banque Africaine de Développement
- souscrire toutes les assurances requises couvrant ses activités
- garder la confidentialité des renseignements obtenus
- restituer à la fin de sa mission les documents qui lui auront été remis pour les besoins de celle-ci.

9.2. Obligations d'UCM et de CEF

UCM et CEF fourniront au consultant :

- toute documentation disponible, nécessaire à la bonne exécution des prestations du consultant

- les facilitations nécessaires auprès des services de l'administration concernés par la réalisation de sa mission

10 RÉUNION DE DÉMARRAGE

Au démarrage de sa mission, le consultant tiendra une réunion avec CEF et UCM, dont l'objet portera sur l'analyse des détails de la mission afin de s'accorder sur :

- l'approche technique, la méthodologie, le programme de travail et les besoins de la mission
- la liste des outils, matériels et documentation nécessaires à la réalisation de la mission
- les éventuelles innovations proposées aux présents termes de référence

11 EXIGENCES

Toute communication écrite et verbale entre le Consultant, CEF et UCM se fera en français.

Toute documentation (rapports et supports de formation) sera rédigée en français et fournie en version imprimée (3 exemplaires) et électronique (3 clés USB).

Les supports de formation devront être adaptés au public cible (boîte à images ou illustrations).